

i.A.22.14.7.3 - CB/CLA

~~Gide~~

x

x

Presse et Info

1

wochentx

Informations hebdomadaires rapides no. 52/91 du 23 décembre 1991

1) Visite de travail du SE Jacobi (JAC) à Lisbonne auprès de la future présidence CE, le 19 décembre 1991

DEUX TELEX SEPARES AVEC CONTRIBUTIONS DU BAWI SUIVRONT:

2) Réunion du HLNG AELE-CE, Bruxelles, 19 décembre 1991

3) GATT: Cycle de l'Uruguay: depuis le 20 décembre un document qui donne une idée concrète et globale de l'ensemble des résultats finaux de l'Uruguay Round est sur la table

26
787.0.3

Sic: bitte beipiel

23.12.1991

30.66

K H L



Visite de travail du SE Jacobi (JAC) à Lisbonne auprès de la future présidence CE, le 19 décembre 1991

JAC a eu des entretiens avec le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Ivo Cruz (C), le Secrétaire général du MAE, M. F. da Silva Marques, le directeur général suppléant pour les Communautés européennes, M. J.A. Moya Ribeira, et le sous-directeur général des affaires politiques et économiques, M. J. Caimoto Duarte.

Intégration européenne

Nonobstant l'avis de la Cour de justice, le Portugal reste attaché à la signature de l'accord EEE dans les meilleurs délais. Sa ratification au Portugal relèvera de la formalité.

En 1996, devraient se tenir une série de conférences gouvernementales déterminantes, notamment sur le plan de l'union politique, pour l'avenir de l'Europe. Il est souhaitable que la Suisse, ensemble avec les pays dont la candidature est déjà connue (Suède, Autriche et probablement Finlande) puisse participer de l'intérieur à cet exercice.

Si des contacts préliminaires sont envisageables dès 1992 avec

La Suède et l'Autriche, des négociations formelles sur l'adhésion ne commenceront en aucun cas avant 1993.

En tout état de cause, une réflexion sur le caractère institutionnel de la Communauté future devra être engagée sans tarder.

Il est en effet exclu que la CE continue de fonctionner selon le système actuel avec 4 ou 5 membres de plus.

JAC relève l'intérêt pour la Suisse de présenter une demande d'adhésion pendant la présidence portugaise afin de garantir à notre pays une présence dans le seul groupe de pays qui sera admis dans la Communauté avant la fin du siècle. En réponse à une question sur la position de la Suisse vis-à-vis du système financier européen, JAC précise que notre politique monétaire, proche de celle de l'Allemagne, devrait nous permettre de prendre rapidement notre place sans difficultés majeures au sein du système monétaire européen.

Situation politique

Sur le plan politique, le Portugal tient à profiter de sa présidence pour renforcer les liens de la CE avec des régions où il est traditionnellement bien implanté, comme l'Afrique, le Brésil et le Sud-Est asiatique.

Pour Lisbonne, la situation en Yougoslavie est extrêmement préoccupante. Il est avéré que par la prochaine reconnaissance de la Croatie et de la Slovénie, la guerre civile va se transformer en guerre internationale. Pour Lisbonne, l'idée de base de la CE lors du lancement de son action et de sa conférence était d'aider à définir les modalités d'un divorce à l'amiable. Or, le représentant portugais qui accompagnait l'émissaire de la CE, M. Wynants, sur le terrain l'été dernier, a la conviction que l'on se trouve face à des gens qui ne veulent pas la paix, mais qui veulent gagner sur le terrain par les armes. Le jugement des Portugais à l'égard des Serbes, désignés comme des agresseurs déterminés, est particulièrement dur.

Quant à l'ex-Union soviétique, les interlocuteurs portugais avouent leur perplexité tout en admettant que leur attention se concentre sur Moscou. A leurs yeux, la Commission a freiné les ardeurs d'une tendance minoritaire qui préconisait jusqu'alors la conclusion d'accords d'association avec les Etats baltes. Il est avéré aujourd'hui que ces Etats n'ont aucune indépendance économique. De ce fait, une certaine euphorie politique qui avait régné après la reconnaissance des Etats baltes aurait laissé la place à plus de réalisme. Il n'y aurait dès lors pas lieu d'accorder à ces Etats un traitement

privilégié par rapport aux autres Etats de l'ex-Union.

Pour ce qui touche la situation à Timor, (C) exprime sa grande préoccupation. Le Portugal attend que la communauté internationale fasse pression sur l'Indonésie afin d'y promouvoir le respect des droits de l'homme ainsi que le droit de la population à l'autodétermination. JAC rappelle que la Suisse est intervenue auprès de l'Indonésie le 9.12.

Enfin, la situation en Afrique lusophone, et plus spécialement en Angola, paraît encourageante aux yeux de Lisbonne.

JAC a par ailleurs remis un aide-mémoire rappelant aux autorités portugaises la nécessité de la ratification des protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Klaus Jacobi

////

Copies à : BRF JAC CM

i.A.22.14.7.3 - nep/rem

x

x

Presse und Info

1

wochentx

Information hebdomadaire rapide no 52/91 du 23 decembre 1991

Reunion du HLNG AELE-CE

Bruxelles, 19 decembre 1991

Le HLNG AELE-CE restreint s'est reuni le 19 decembre 1991 a Bruxelles dans une composition tres restreinte sous la co-presidence de Messieurs V. Sundbaeck (Finlande) et H. Krenzler (DG I). Les discussions se sont concentrees sur l'Avis de la Cour de Justice des CE du 14 decembre 1991 declarant que le systeme juridictionnel mis en place dans l'Accord EEE etait incompatible avec le Traite de Rome. La Delegation suisse etait dirigee par Monsieur le Secretaire d'Etat F. Blankart (B).

23 decembre 1991
23 27sig. 

1. Positions des pays de l'AELE

Tous les pays de l'AELE ont été surpris et déçus par l'Avis très négatif de la Cour de Justice des CE. Ils ont tous reconnu qu'il est nécessaire de distinguer deux fonctions juridictionnelles:

a) Le contrôle judiciaire des décisions en matière de concurrence et de surveillance générale.

b) Le règlement des différends entre les parties contractantes.

La Suède, la Norvège, la Finlande et l'Islande ont jugé acceptable la création d'une Cour AELE pour le point a) ci-dessus et la création d'une Cour arbitrale pour le point b) ci-dessus.

L'Autriche a indiqué pouvoir vivre sans Cour arbitrale avec seulement un système de règlement politique des différends. B a insisté sur la nécessité de trouver une solution pragmatique, légère et simple qui tienne compte du fait que d'ici quatre ans, trois à quatre pays de l'AELE seront vraisemblablement membres de la CE. B n'a pas exclu la possibilité d'une Cour AELE au sommet du pilier AELE. B s'est aussi montré disposé d'accepter la solution proposée par l'Autriche et a déclaré que ces nouveaux développements augmen-

taient la pression en Suisse pour une adhésion rapide à la CE. Le Liechtenstein s'est exprimé de façon prudente en se montrant favorable à une solution arbitrale.

2. Conclusions du HLNG AELE-CE restreint

1. Les Etats membres de l'AELE et la Communauté sont fermement déterminés à conclure l'Accord sur l'EEE.
2. Cet accord devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1993.
3. Des solutions simples et rapides doivent être cherchées.
4. Il importe d'apporter aussi peu de modifications que possible au Traité EEE en sauvegardant autant que possible la substance de l'accord, ainsi que les dispositions juridiques et institutionnelles.
5. L'Avis rendu par la Cour de Justice des CE est contraignant. Nous devons le respecter.

6. La situation constitutionnelle et politique dans les pays membres de l'AELE fait obstacle a une extension de la juridiction de la Cour de Justice des CE a ces Etats.
7. Il ne peut pas y avoir de veritable Cour de l'EEE. Le monopole de la Cour de Justice des CE en ce qui concerne l'interpretation de l'acquis communautaire doit etre respecte.
8. Un controle judiciaire en matiere de concurrence et de surveillance generale est necessaire.
9. Il ne s'agit pas d'abandonner l'objectif tendant a obtenir une homogeneite aussi grande que possible dans l'EEE.
10. Il a ete pris note du communique de presse du Conseil des Ministres des CE du 16 decembre 1991: celui-ci souligne que tous les autres volets du projet d'Accord, qui ne sont pas vises par l'avis de la Cour de Justice des CE, sont consideres par la CE et ses Etats Membres comme un acquis de la negociation.
11. Un groupe d'experts juridiques sera charge d'explorer les solutions possibles et de preparer un rapport pour la prochaine reunion du HLNG.

3. Suite des operations

Le HLNG AELE-CE restreint s'est fixe comme objectif de parapher l'Accord EEE avant la fin janvier 1992: Monsieur H. Krenzler a indique qu'un delai de 3 semaines sera alors necessaire avant de pouvoir signer l'Accord EEE. Le HLNG AELE-CE se reunira de nouveau le 15 janvier 1992 en composition restreinte.

Klaus Jacobi

////

Copie: BRF JAC CM

NNNN

787.0.3/was/poc

x

x

BAWI / OFAEE

1

wochentx

Information hebdomadaire rapide no 52/91 du 23 decembre 1991
(2e partie)

GATT : Cycle de l'Uruguay : depuis le 20 decembre un document qui
donne une idee concrete et globale de l'ensemble des resultats
finaux de l'Uruguay Round est sur la table

D'intenses negociations ont eu lieu durant ces quinze derniers
jours a Geneve pour parvenir a une percee politique dans tous les
domaines de la negociation (acces au marche, regles, textiles,
agriculture, services, propriete intellectuelle et institutions).
Elles se sont provisoirement terminees le vendredi 20 a minuit par
la presentation par le President du TNC (A. Dunkel) d'un projet
d'acte final.

Tandis que les regles (a l'exception de l'antidumping), les texti-
les, la propriete intellectuelle, les services et les institutions
ont fait l'objet de negociations multilaterales formelles et

23.12.1991
23'33

sig.



informelles, l'agriculture a été pour l'essentiel l'objet d'une négociation bilatérale entre les États-Unis et la CE.

Dans l'antidumping, même si les éléments ont été développés dans un petit groupe de huit délégations particulièrement intéressées, il appartenait finalement au président de développer un compromis. Cette formule a été retenue pour toutes les questions demeures ouvertes après la clôture du processus de négociation dans les groupes sectoriels dans la nuit de mercredi à jeudi.

La Suisse a été particulièrement active dans les domaines suivants:

- Dans les règles, vingt pays, dont la Suisse ont fait une démarche écrite afin de préserver le caractère non-discriminatoire des mesures de sauvegarde. La CE, auteur de propositions allant dans le sens de la sélectivité en la matière a réagi négativement contre cette démarche et semble avoir obtenu satisfaction dans le document du 20 décembre.
- Dans l'accès au marché, la Suisse a contribué à ce que le président du groupe de négociation soumette, dès janvier, une série de principes devant guider la phase de négociations qui portera sur l'échange de concessions.

- Dans les services, la Suisse a oeuvré en faveur d'un instrument juridique clair et précis. Elle semble avoir obtenu satisfaction sur quelques points (relation entre la libéralisation dans le GATS et l'intégration régionale, formulation des exceptions aux engagements de libéralisation).

- Dans la propriété intellectuelle, notre équipe de négociation a oeuvré jusqu'au bout en faveur de solutions qui auraient renforcé la compétitivité des industries européennes notamment. Elle s'est aussi heurtée, dans les brevets, à la CE qui défendait des positions plus ambiguës qui sont reflétées dans le texte.

- En agriculture, la Suisse (avec le Canada, la Corée, le Japon, Israël et la Norvège) a soumis une proposition visant à une tarification plus souple que celle préconisée par le président du groupe de négociations sur l'agriculture dans ses propositions du 22 novembre. Il s'agissait, pour ces pays, soutenus également par le Mexique, l'Égypte, le Nigeria et la Tunisie, de rappeler leurs besoins d'exceptions ainsi que de flexibilité dans les modalités et dans le temps pour la mise en œuvre de ce concept. Leur position sur ce point n'est pas reflétée dans le projet d'acte final.

- Dans les negociations sur les institutions enfin, la Suisse a veille a ce que le protocole d'accession fasse partie de l'acquis juridique du GATT que reprendra la future Organisation multilaterale du commerce (OMC-MTO) dont les statuts figurent egalement dans le document du 20 decembre.

Le president du Comite des negociations commerciales (CNC-TNC) estime que le document qu'il a soumis le 20 decembre a minuit constitue une possibilite de compromis avec des apports substantiels en matiere de liberalisation et un renforcement du systeme commercial multilateral. Ce document contient, a son avis, le meilleur equilibre possible, bien qu'il ne puisse satisfaire tout le monde sur tous les points. Il a invite les participants a examiner le texte dans le calme et la serenite en ayant a l'esprit la vision globale orientee vers le futur que replete la Declaration de Punta del Este de 1986. Le TNC procedera le 13 janvier a une evaluation globale de ce texte et le cas echeant a une renegociation de certains de ses elements. Il s'agira egalement de finaliser la negociation sur l'acces au marche (produits industriels, agriculture, services) ainsi qu'a examiner la solidite juridique et la coherence des divers volets du projet d'acte final.

Appreciation generale

Le processus qui a conduit à l'établissement du document de près de 5000 pages du 20 décembre (doc. GATT.MTN.TNC/W/FA) appelle cinq remarques :

Premièrement, malgré une multilatéralisation accrue du processus depuis dix jours, la négociation a été dominée essentiellement par un bras de fer agricole entre les États-Unis et la CE.

Deuxièmement, dans plusieurs domaines de la négociation (services, propriété intellectuelle, règles, accès au marché, achats publics), c'est la QUAD (États-Unis, CE, Japon, Canada) qui s'est arrogée le droit de "diriger" la négociation.

Troisièmement, comme dans la phase finale du lancement du Round à Punta del Este, une coalition "anti-multilatérale" animée essentiellement par la CE et l'Inde a cherché à diluer, à la dernière minute, la solidité juridique de textes importants (sauvegarde, propriété intellectuelle, services, sauvegarde en cas de difficultés de balance des paiements).

Quatrièmement, il a incombé aux présidents des groupes de négociation et au président du TNC de trancher les questions non-résolues

par la negociation. Elles furent nombreuses. Nombre de formulations qui figurent dans le projet d'acte final refletent ainsi leur choix personnel entre les options les plus conformes au systeme et celles qui accomodaient surtout les Etats-Unis et la CE, un processus hautement insatisfaisant.

Cinquiemement enfin, on peut constater qu'un des faits nouveaux fondamentaux de la negociation actuelle reside dans la disparition du groupe traditionnel des petites et moyennes nations industrialisees en tant qu'acteur autonome pouvant exercer une influence sur le cours des evenements. Tous les pays de l'AELE, a l'exception de la Suisse, determinent maintenant leur position en fonction et, le cas echeant, sur instruction de la CE. La marge de manoeuvre du Canada se retrecit comme une peau de chagrin en fonction du developpement de son libre-echange avec les Etats-Unis. L'Australie et la Nouvelle-Zelande n'ont jamais reussi a s'emanciper de leurs obsessions agricoles. En attendant l'emergence de substituts a ces pays, ou/et une prise de conscience des Etats-Unis que les alliances paient - ce que la CE a compris depuis longtemps - le systeme passera par des moments difficiles.

Une appreciation du document du 20 decembre suivra dans le prochain Wochentelex.

Klaus Jacobi

///

Copie : BRF JAC CM

NNNN